



**DEMANDE DE CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION POUR UNE
INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR D'ENERGIES
RENOUVELABLES (FSI 17 CR)**

**Périodes 2
et 3
Version 1.2**

**Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres de mars 2017 relatif à une installation
d'une des Familles suivantes de puissance crête comprise entre 500 kWc exclus et 3
MWc inclus :**

- Famille 1 : Installations photovoltaïques innovantes au sol de Puissance strictement supérieure à 500 kWc et inférieure ou égale à 5 MWc
- Famille 2 : Installations photovoltaïques innovantes sur Bâtiments, Hangars agricoles et Ombrières de parking, ou Installations agrivoltaïques innovantes de Puissance strictement supérieure à 100 kWc et inférieure ou égale à 3 MWc

Nous demandons à bénéficier d'un contrat de complément de rémunération au titre de l'appel d'offres « **Installations de production d'électricité innovante à partir de l'énergie solaire comprise entre 500kWc et 5MWc** » de mars 2017 pour l'installation définie ci-dessous utilisant l'énergie radiative du soleil appartenant à l'une des trois familles de l'appel d'offres. Dans ce but, nous vous communiquons les caractéristiques principales de cette installation.

Installation lauréate de la période de candidature : (2 / 3)

A. Nom ou raison sociale du producteur : Société/ Forme juridique : Adresse : Code postal : Commune : SIREN du Siège social :	Informations producteur : Nom du contact : Adresse : Tél. : Fax : Email Interlocuteur : Email Producteur :	B. Installation de production : Famille : Nom de l'installation : Adresse : Code postal : Commune : SIRET instal : Code INSEE :
1- Puissance crête installée ou puissance électrique maximale installée (puissance correspondant à celle figurant sur l'attestation de conformité)		kWc
2- Numéro du contrat conclu avec le gestionnaire de réseau (CARD, CART, CSD, ...) Numéro d'IDC (réseau de distribution) ou code décompte (RTE) Numéro de PRM (Point de Référence des Mesures)		N° contrat : _ _ _ _ _ N°IDC : _ _ _ _ _ N°PRM : _ _ _ _ _
3- Prix de référence (T) (hors majoration / minoration éventuelle prévue au cahier des charges)		€/MWh hors TVA
4- Engagement à l'investissement participatif prévu dans l'offre de candidature	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, Engagement tenu : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
5- Date souhaitée de prise d'effet du contrat (date indicative qui devra être notifiée par courrier avec AR ou courriel conformément aux conditions générales) (nécessairement un 1 ^{er} de mois, subordonnée à la fourniture de l'attestation de conformité)		01 /
6 – Installation utilisant un dispositif de suivi de la course du soleil	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
7- Pour les lauréats qui ont demandé à bénéficier d'un avis de cahier des charges modificatif, cochez ci-contre celui demandé : (Le cas échéant, la demande de cahier des charges modificatif devra avoir été faite sur le site Potentiel, sinon la copie de la demande faite au Ministère devra être envoyée avec les autres pièces jointe)	<input type="checkbox"/> 30 juillet 2021 <input type="checkbox"/> 30 août 2022	



**DEMANDE DE CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION POUR UNE
INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR D'ENERGIES
RENOUVELABLES (FSI 17 CR)**

**Périodes 2
et 3
Version 1.2**

**Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres de mars 2017 relatif à une installation
d'une des Familles suivantes de puissance crête comprise entre 500 kWc exclus et 3
MWc inclus :**

- Famille 1 : Installations photovoltaïques innovantes au sol de Puissance strictement supérieure à 500 kWc et inférieure ou égale à 5 MWc
- Famille 2 : Installations photovoltaïques innovantes sur Bâtiments, Hangars agricoles et Ombrières de parking, ou Installations agrivoltaïques innovantes de Puissance strictement supérieure à 100 kWc et inférieure ou égale à 3 MWc

J'atteste que les données ci-dessus sont conformes à mon dossier de candidature à l'appel d'offres.

Dans le cas de modifications suivantes, autorisées dans les limites prévues par le cahier des charges, je joins l'autorisation du préfet de région d'implantation de l'installation :

- actionnariat (article 5.4.2) si le lauréat a joint une lettre d'engagement
- modifications des contours du Terrain d'implantation (5.4.6) sous réserve de respecter les articles 2.2 et 2.6
- divers (article 5.4.6)

Dans le cas de modifications suivantes, autorisées dans les limites prévues par le cahier des charges, j'atteste avoir informé le préfet de région d'implantation de l'installation dans les délais prévus dans l'article susmentionné :

- actionnariat (article 5.4.2) si le lauréat n'a pas joint une lettre d'engagement
- fournisseurs ou produits (article 5.4.3)
- modification de la puissance installée (article 5.4.5), uniquement à la baisse, dans la limite de 30%.

Nota : dans le cas de modifications suivant les modalités précisées dans un avis de cahier des charges modificatif, j'atteste avoir informé le préfet de région d'implantation de l'installation ou joint l'autorisation du préfet associée. Dans le cas de l'avis modificatif du 30 août 2022 avec une augmentation de puissance pouvant être portée à 140% de la puissance formulée dans l'offre, j'atteste que celle-ci soit permise par l'autorisation d'urbanisme lorsque celle-ci est requise et j'atteste avoir informé le préfet de région d'implantation de l'installation.

Fait à :
Le :

Le Producteur (Nom, Signature, Cachet si société)

Mandatement ci-après (optionnel - si l'option est retenue les <u>2 signatures sont obligatoires</u>) ou Mandat joint (cocher) <input type="checkbox"/>		
Je (Nous) soussigné(s) confie (confions) à qui accepte le soin d'accomplir les opérations suivantes en mon nom et pour mon compte :		
- effectuer la demande de contrat d'achat ci-dessus auprès d'EDF,		
- élaborer avec EDF le contrat d'achat qui me sera présenté pour signature.		
Fait à	le	
Signature du producteur (mandant)		Signature du Mandataire (mandaté)

Les données recueillies par EDF font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la gestion de la demande de contrat d'achat et, le cas échéant, l'élaboration et l'exécution du contrat d'achat. Elles peuvent également avoir pour finalité de communiquer au demandeur des informations générales relatives à l'obligation d'achat d'électricité. La collecte de ces données est obligatoire. Les données sont utilisées par EDF, responsable du traitement, ses prestataires et des établissements financiers et postaux pour les seules finalités susmentionnées. Conformément à la loi dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le demandeur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données qui le concernent, qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse à laquelle il a envoyé sa demande de contrat d'achat.

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres de mars 2017 relatif à une installation
d'une des Familles suivantes de puissance crête comprise entre 500 kWc exclus et 3
MWc inclus :

- Famille 1 : Installations photovoltaïques innovantes au sol de Puissance strictement supérieure à 500 kWc et inférieure ou égale à 5 MWc
- Famille 2 : Installations photovoltaïques innovantes sur Bâtiments, Hangars agricoles et Ombrières de parking, ou Installations agrivoltaïques innovantes de Puissance strictement supérieure à 100 kWc et inférieure ou égale à 3 MWc

Pièces à joindre à la présente demande de contrat de complément de rémunération :

Dans tous les cas :

- Lettre de notification de lauréat
- Attestation de conformité de l'installation
- Relevé d'Identité Bancaire au nom du titulaire du contrat (daté, signé avec cachet de la société) accompagné du formulaire « Fiche d'identification du RIB » dûment complété et signé
- Avis de situation SIREN ou K-Bis de la société et de l'installation

Selon les cas :

- En cas d'engagement relatif à l'investissement participatif, le document de Contrôle de l'engagement relatif à l'investissement participatif
- En cas de modification du projet visée aux articles 5.4.2, 5.4.6 et 5.4.7 du cahier des charges, une autorisation du préfet
- En cas de modification du projet visée à l'article 5.4.4 du cahier des charges, une autorisation de la DGEC
- En cas de choix du cahier des charges modificatif du 30 août 2022, l'attestation de mise en service délivrée par le gestionnaire de réseau